

## Formulaire de sortie B

Versement en espèces de la prestation de libre passage ou maintien de l'assurance pour des raisons réglementaires prévues

### Personne assurée

Employeur: \_\_\_\_\_

Date de sortie: \_\_\_\_\_

Civilité:  Monsieur  Madame

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

N° d'assurance sociale: 756 . . .

Rue / n°: \_\_\_\_\_

NPA / lieu: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Etat civil:  célibataire  marié(e)  partenariat enregistré  
 divorcé(e)  veuf/veuve  partenariat dissous

### Variantes possibles

**Versement en espèces suite au lancement d'une activité lucrative indépendante à titre principal**

Par ma signature ci-dessous, je confirme qu'à compter du \_\_\_\_\_, je commence une activité lucrative indépendante à titre principal (possible rétroactivement seulement jusqu'à 1 an) et que je ne suis plus soumis(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire. Je joins une confirmation d'admission de ma caisse de compensation AVS.

**Versement en espèces en raison du caractère insignifiant**

Ma prestation de libre passage est inférieure à ma cotisation annuelle.

**Départ de Suisse pour un pays non-membre de l'UE/AELE**

Je quitte définitivement la Suisse. Vous trouverez en annexe ma confirmation de départ définitive de ma commune de résidence actuelle ainsi que l'adresse de résidence à l'étranger.

**Départ de Suisse dans un pays membre de l'UE/AELE (voir remarque sous indications de paiement)**

Je quitte définitivement la Suisse. Vous trouverez en annexe ma confirmation de départ définitive de ma commune de résidence actuelle ainsi que l'adresse de résidence à l'étranger. **Pour les frontaliers**, veuillez joindre une copie de l'annulation de l'autorisation pour frontaliers.

**Maintien de la couverture d'assurance en cas de décès et d'invalidité pendant au maximum 6 mois, tout au plus jusqu'à la constitution d'un nouveau rapport de prévoyance (art. 5 al. 5)**

Je souhaite maintenir sans interruption ma couverture d'assurance pendant \_\_\_\_\_ mois (max. 6).

**Les frais annuels sont indiqués sur le dernier certificat d'assurance** et je m'engage à les payer intégralement après facturation. Cette assurance ne peut pas être souscrite si les rapports de travail ont déjà pris fin.

**Maintien de l'assurance en cas de sortie de l'assurance obligatoire après l'âge de 55 ans si les rapports de travail ont été résiliés par l'employeur (art. 5a)**

Je joins également à ce formulaire le formulaire de demande supplémentaire disponible sur notre site Internet. Cette assurance ne peut pas être souscrite si les rapports de travail ont déjà pris fin.

### Important lors du versement en espèces

- Si la personne n'est pas mariée ou ne vit pas en partenariat enregistré, un certificat individuel d'état civil actuel est nécessaire.
- Conformément à la loi, le versement à des assurés mariés ou vivant en partenariat enregistré de manière avérée n'est autorisé que si le/la conjoint(e) ou le/la partenaire enregistré(e) donne son accord par sa signature.
- La Caisse de pension Veska n'est pas responsable des conséquences fiscales en cas de versement en espèces de la prestation de libre passage.
- La Caisse de pension Veska se réserve le droit, en cas de besoin, de demander à la personne assurée de fournir d'autres documents.

### Indications de paiement pour le versement en espèces

Dans la mesure où vous quittez définitivement la Suisse et que vous continuez à être assuré(e) obligatoirement dans le nouvel Etat membre de l'UE/AELE, **la partie LPP ne peut pas vous être versée en espèces.**

**Nom et lieu de la banque:** \_\_\_\_\_

**N° IBAN:** \_\_\_\_\_

La part LPP doit être utilisée comme suit:

- J'ai un compte de libre passage. Vous trouverez ci-joint une copie de la demande d'ouverture de compte ou un extrait de compte.
- J'autorise la Caisse de pension Veska à ouvrir en mon nom un compte de libre passage auprès de la fondation de libre passage d'UBS.

Si aucun champ n'est coché, nous effectuons le virement de la part LPP à la Fondation institution supplétive.

- Vous trouverez en annexe une confirmation du Fonds de garantie LPP ([www.sfbvg.ch](http://www.sfbvg.ch)) indiquant que je ne suis pas assujetti(e) aux assurances sociales obligatoires dans le nouveau pays de l'UE/AELE et que je demande donc le versement en espèces de la totalité de ma prestation de libre passage.

### Signatures

**Veillez noter que la signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) doit être authentifiée par un notaire ou un office public.** Il est également possible de faire authentifier les signatures par la chancellerie communale de votre commune de résidence.

### Personne sortante

Lieu / date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

### Approbation du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire en cas de partenariat enregistré.

Lieu / date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

### Authentification:

A envoyer à: **Caisse de pension Veska • Jurastrasse 9 • CH-5000 Aarau**